Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_172-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM., BATAILLE, BONNET, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
15 décembre 2022
Acte n° **2022-172**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme BRUN a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à M. RIVIER
M. BAË a donné procuration à Mme CALVO
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. CANILLO a donné procuration à M. GAUTHIER
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme RIPOLL

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. MAILHÉ Christophe

Date de la convocation :
8 décembre 2022

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement de démarrage à l'association Union des commerçants, artisans et entrepreneurs de Fonsorbes

M. LOUZON Thierry, Conseiller délégué au secteur "développement économique et emploi", expose au Conseil Municipal que l'objectif de l'association Union des commerçants, artisans et entrepreneurs de Fonsorbes est de dynamiser la vie économique de la commune. Dans ce cadre, elle développe des actions d'animation avec les commerces de la ville pour les citoyens, en partenariat avec des associations et commerces Fonsorbais.

Aussi, pour ces actions, elle a sollicité une subvention de fonctionnement pour 2023 d'un montant de 2 000 €.

Il est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € afin de permettre à l'association de démarrer et lancer ses premières actions d'animation pour dynamiser la vie économique de la ville.

Entendu l'exposé de M. LOUZON Thierry, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : donne un avis favorable sur la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement de démarrage d'un montant de 2 000 € à l'association Union des commerçants, artisans et entrepreneurs de Fonsorbes afin de les aider à dynamiser la vie économique de la ville.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_172-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 – acte n° 2022-172 – page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Attribution d'une subvention de fonctionnement de démarrage à l'association Union des commerçants, artisans et entrepreneurs de Fonsorbes

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
MAILHÉ Christophe

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 20 DEC. 2022